



Site de Mulhouse Emile Muller - Site de Mulhouse Hasenrain - Site de Thann - Site d'Altkirch - Site de Cernay
Site de Sierentz - Site de Bitschwiller-lès-Thann - Site de Rixheim - Site de Saint-Louis

INFORMATION AUX FAMILLES DES RESIDENTS D'EHPAD ET D'USLD

03/12/2021

Contrôle du passe sanitaire / Organisation des visites-sorties-activités

Le GHR Mulhouse Sud-Alsace met en œuvre de nouvelles modalités de fonctionnement dans ses EHPAD et USLD favorisant la vie sociale des résidents tout en assurant leur protection.

Madame, Monsieur,

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) du GHR Mulhouse Sud-Alsace poursuivent leur réorganisation dans le but de concilier sécurité sanitaire et vie sociale.

Les modalités de fonctionnement des EHPAD et des USLD, où réside votre proche, évoluent conformément aux recommandations nationales (10 juin 2021 - 29 novembre 2021) et à l'entrée en vigueur le 9 août 2021, de la loi de Gestion de la crise sanitaire imposant le contrôle du passe sanitaire dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

CONTROLE DU PASSE SANITAIRE

Depuis le lundi 9 août 2021, le GHR Mulhouse Sud-Alsace met en place un dispositif de contrôle du passe sanitaire en vertu des dispositions imposées par la loi de Gestion de la crise sanitaire et validées par le Conseil constitutionnel.

Ce contrôle s'applique aux personnes accédant aux EHPAD et aux USLD et en particulier aux visiteurs, y compris les mineurs à partir de 12 ans.

Ces dispositions ne concernent pas les résidents des EHPAD et USLD.

Ces dispositions ont pour but d'enrayer la propagation du virus de la Covid-19 et de leurs variants.



Site de Mulhouse Emile Muller - Site de Mulhouse Hasenrain - Site de Thann - Site d'Altkirch - Site de Cernay
Site de Sierentz - Site de Bitschwiller-lès-Thann - Site de Rixheim - Site de Saint-Louis

INFORMATION AUX FAMILLES DES RESIDENTS D'EHPAD ET D'USLD

Le dispositif réglementaire prévoit le contrôle du passe sanitaire à l'entrée de chaque bâtiment. Des contrôles sont susceptibles d'être effectués pendant les heures d'ouverture du site, WE et jours fériés compris.

- **Pour être en règle, il est demandé à chaque visiteur de présenter l'un des documents, suivants :**
 - **le résultat, de moins de 24H, d'un examen de dépistage RT-PCR, d'un test antigénique ou d'un autotest supervisé** ne concluant pas à une contamination par la covid-19 (pour toute personne de plus de 12 ans)
 - **un justificatif de statut vaccinal** concernant la covid-19,
 - **un certificat de rétablissement** à la suite d'une contamination par la covid-19.

La présentation d'une seule de ces 3 preuves de non contamination au Covid suffit.

Ces preuves de non contamination au Covid peuvent être présentées au format numérique (via « *Mon carnet* » de l'application TousAntiCovid) ou papier.

- **En l'absence de justificatif, l'accès à l'EHPAD ou l'USLD ne sera pas autorisé**

ORGANISATION DES VISITES / SORTIES / ACTIVITES

- **Les visites :**

Les visites des familles sont possibles **sans rendez-vous**, du lundi au dimanche, de 9h à 20h.

Il est possible :

- **de rendre visite en chambre**, en laissant la porte ouverte et sans partage de repas,
- de recevoir la visite de **2 proches** de manière simultanée (les enfants doivent être âgés **de plus de 12 ans avec passe sanitaire valide**),
- **de rendre visite dans le jardin de l'établissement**, interdiction de fumer et de manger,
- **d'être présent pendant le temps de repas de votre proche**, avec port du masque chirurgical obligatoire,
- d'apporter des denrées alimentaires individuelles, mais ces denrées ne doivent pas être partagées ni avec la famille, ni avec d'autres résidents,
- la durée de la visite est limitée à 1h30.

Un registre ou des feuilles individuelles sont mis à la disposition des familles à l'entrée de l'établissement afin de tracer tout passage dans l'établissement. Nous remercions les visiteurs de bien



Site de Mulhouse Emile Muller - Site de Mulhouse Hasenrain - Site de Thann - Site d'Altkirch - Site de Cernay
Site de Sierentz - Site de Bitschwiller-lès-Thann - Site de Rixheim - Site de Saint-Louis

INFORMATION AUX FAMILLES DES RESIDENTS D'EHPAD ET D'USLD

vouloir remplir ces informations, elles seront utiles notamment dans le suivi des personnes contacts, en cas de Cluster déclaré.

La mise en œuvre de ces nouvelles modalités de fonctionnement se fait dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Elles contribuent au rétablissement du lien avec vos proches tout en assurant leur protection. **Merci de venir munis d'un masque chirurgical ou FFP2.**

Compte tenu du fort taux d'incidence, l'accès aux EHPAD-USLD n'est pas autorisé pour les enfants âgés de moins de 12 ans.

➤ [Les sorties des résidents :](#)

Les sorties sont possibles pour tous les résidents.

En cas de sorties dans le cercle familial, une présentation du passe sanitaire des proches sera demandée. L'équipe médico-soignante se réserve le droit de refuser une sortie d'un résident en cas d'absence de schéma vaccinal complet.

Nous demandons aux familles de respecter scrupuleusement les gestes barrières pour protéger leur proche lors de ces sorties.

➤ [La reprise de certaines activités sociales :](#)

- Les activités collectives sont possibles, en privilégiant les petits groupes. **Ces animations sont possibles avec port du masque obligatoire.**

Ces nouvelles règles seront remises en cause temporairement à partir d' 1 cas confirmé de Covid, personnels et résidents.

Le strict respect des gestes barrières et la vaccination sont les seuls moyens d'organiser un retour à la normale. Il est demandé à chacun la plus grande vigilance dans le respect de ces règles.

En cas de symptômes évocateurs de Covid, nous vous remercions de différer votre visite.



Site de Mulhouse Emile Muller - Site de Mulhouse Hasenrain - Site de Thann - Site d'Altkirch - Site de Cernay
Site de Sierentz - Site de Bitschwiller-lès-Thann - Site de Rixheim - Site de Saint-Louis

INFORMATION AUX FAMILLES DES RESIDENTS D'EHPAD ET D'USLD

MAINTIEN DES MESURES BARRIERES

- **Le respect des gestes barrières sont toujours en vigueur au GHRMSA :**
- port du masque obligatoire dès l'entrée dans les bâtiments,
 - désinfection des mains avec de la solution hydro alcoolique,
 - distanciation sociale,
 - accès interdit pour les accompagnants, sauf cas particuliers.